

# RFC 2822 : Internet Message Format

Stéphane Bortzmeyer  
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 13 Janvier 2006. Dernière mise à jour le 1 Octobre 2008

Date de publication du RFC : Avril 2001

<http://www.bortzmeyer.org/2822.html>

---

Le RFC 822<sup>1</sup>, qui spécifiait le format des messages envoyés par courrier électronique, avait dix-neuf ans lorsque notre RFC a été publié, afin de mettre enfin à jour ce vénérable ancêtre. Lui-même a été remplacé depuis par le RFC 5322.

Comme son compagnon, le RFC 2821, qui décrit le protocole de transport des messages, notre RFC est le résultat d'une remise à plat complète d'une spécification très ancienne, pleine de succès, mais qui avait été modifiée successivement et qui devenait difficile à comprendre, par l'accumulation de changements.

Notre RFC décrit donc le format des messages lorsqu'ils circulent sur le réseau (un logiciel de lecture de courrier peut naturellement les afficher de manière différente, plus adaptée aux humains) : le message comprend deux parties, l'en-tête et le corps. L'en-tête est composée de plusieurs champs, les plus connus étant `From:` (l'expéditeur), `Subject:` (l'objet du message) ou bien encore `Received:`, un champ dit "de trace", qui sert aux administrateurs de courrier électronique à déterminer par où est passé un message.

Parmi les champs de l'en-tête, plusieurs contiennent une adresse de courrier électronique et notre RFC 2822 décrit la syntaxe de ces adresses. Terriblement complexe (la forme "Stephane Bortzmeyer <bortzmeyer@internatif.org>" n'est que la plus simple mais bien d'autres sont permises), elle est le cauchemar des implémenteurs (la syntaxe des dates est également très chevelue). La norme de syndication Atom (RFC 4287), par exemple, se contente d'une expression rationnelle minimale pour décrire ce format : ".+@.+".

---

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <http://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <http://www.ietf.org/rfc/rfc822.txt>

Il est à noter que la très grande majorité des codes Javascript ou PHP qu'on trouve en abondance sur le Web pour "vérifier une adresse électronique" <<http://www.bortzmeyer.org/arreter-d-interdire-des-html>> sont faux : ils rejettent à tort des adresses valides (comme `bortzmeyer+snCF@nic.fr` sur le serveur de la SNCF, par exemple). Ce travail d'amateurs ou de stagiaires indique que leur auteur n'a pas lu le RFC 2822.

Le corps du message n'est quasiment pas spécifié par notre RFC, les choses perfectionnées (par exemple le multimédia) étant laissées à la norme MIME (RFC 2045 et suivants).

Après plusieurs années de bons et loyaux services, notre RFC a été remplacé par le RFC 5322.